

Pêche au carrelet, 12 emplacements disponibles

vendredi 17 mai 2024, par [lpe](#)

Brice Blondel, Préfet de la Charente-Maritime, annonce l'attribution prochaine de 12 emplacements en vue de l'exploitation de pontons de pêche au carrelet, répartis sur les communes de Saint-Laurent-de-la-Prée, Esnandes, Fouras, Yves, Saint Palais sur Mer, Saint Georges d'Oléron et Port-des-Barques.

Les fiches descriptives des emplacements et la procédure relative aux modalités de candidature seront affichées pendant un mois, du vendredi 17 mai au lundi 17 juin inclus dans les mairies concernées.

Elles sont en outre téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime : www.charente-maritime.gouv.fr

Abonnez-vous à notre magazine pour 20€ par an ! <https://boutique.lepetiteconomiste.com>